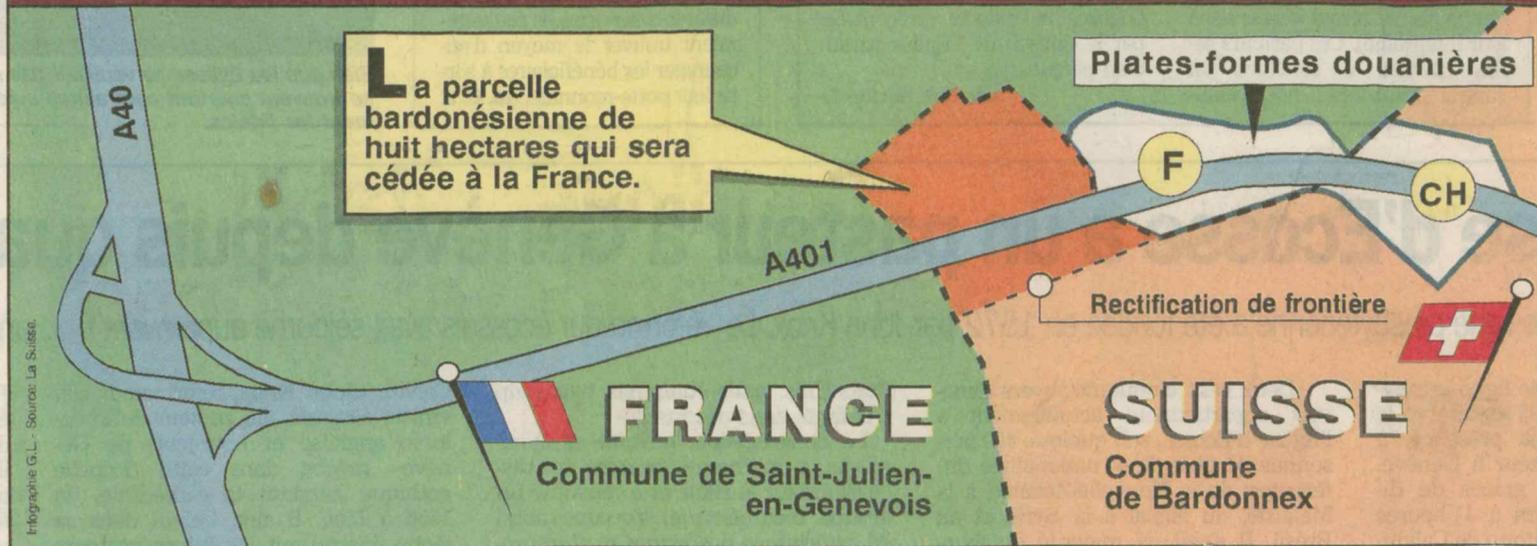


# La frontière franco-genevoise modifiée



## Aire de ravitaillement sur l'autoroute

Dans un tout autre registre, le Conseil d'Etat a choisi Bardonnex pour implanter une aire de ravitaillement à l'autoroute de contournement. «Le site choisi l'a été parmi trois autres», explique l'ingénieur cantonal Arthur Harmann.

Ceux de Blandonnex, d'Ecogia et de la plaine de l'Aire ont été jugés inadéquats. Celui de Bardonnex permettra de créer «une aire sympa-

thique et accueillante d'un point de vue touristique, avec restaurant et salles de contact/conférence pour les gens de passage.»

Il s'étendra probablement sur 20 000 à 30 000 mètres carrés, à proximité immédiate de la plate-forme douanière et uniquement sur le côté droit de l'autoroute en direction de la France. Une bretelle permettant l'accès pour le trafic arrivant de France devra donc être construite par-dessus ou par-dessous l'autoroute.

La réalisation impliquera également un changement d'affectation du terrain, actuellement en zone agricole. «L'ouvrage est imposé par sa destination», souligne M. Har-

mann, qui le souhaite à l'image de certaines aires attrayantes telles que celles du Grand-St-Bernard en Valais ou de Gruyère à Fribourg.

Le site acquis, l'autorité cantonale va l'étudier dans le détail et procéder à un appel d'offre, pour la station d'essence et pour le restaurant. A relever que dans la région, une association s'est créée en avril en vue d'organiser l'opposition à un tel projet. Des habitants de Bardonnex craignent des nuisances supplémentaires. La mairie par contre, qui voit d'un œil intéressé l'arrivée d'emplois sur la commune, est favorable au projet.

Laurence Bézaguet  
et Alain Dupraz □

## Communauté de communes

La prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le lundi 16 septembre à 20 h 30, à l'amphithéâtre du centre de documentation et de recherche à Archamps.

### A l'ordre du jour

Modification des statuts.

Vocation eau : lancement de l'appel d'offres de Jonzier et composition de la commission d'appel d'offres ; périmètre de protection du forage de Jonzier ; validation des résultats de l'étude Aire et Drize et mandat pour la recherche et le montage des financements possibles ; recrutement pour dix mois d'un technicien

Dauphin libéré du 11/9/96  
dans le cadre du service national ville.

Vocation incendie : régime indemnitaire (logement, indemnité de feu, indemnité de moniteur de secourisme).

Dossier ordures ménagères : vente de 572 m<sup>2</sup> de la parcelle ZM 49 (décharge) à la société ATMB ; point sur la redevance.

Point sur la vocation scolaire : gymnase.

Dossier transports publics : décision modificative d'ouverture de lignes budgétaires ; conventions.

Divers.

réunion publique  
compte-rendu journal